

Conseil Municipal du 26 octobre 2014

L'an **deux mil quatorze**, le **dimanche vingt-six octobre**, à dix heures trente, le Conseil Municipal de la commune de **GOULLES**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Docteur Hervé ROUANNE, Maire. Date de convocation du Conseil municipal : 16 octobre 2014

Présents : MM. ROUANNE Hervé, REVEILLER Michel, BITARELLE Jean-Claude, RENARD Marie, LASSURE Annie, BROUSSE Michel, COUSQUE Cyril, VEYSSIERE Alain, SEININGE Henri, RIGAUX Joël, MOULENNE Laurent

Absent : -

Monsieur COUSQUE Cyril a été élu secrétaire.

Réalisation d'un prêt de 40 000.00 € pour le financement de la Station d'épuration:

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre du projet de station d'épuration, le plan de financement prévoit la réalisation d'un emprunt de 40 000 €. Monsieur le Maire précise ensuite qu'il a consulté, par courrier en date du 14.10.14 divers organismes bancaires (Banque Populaire, Caisse d'Epargne, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, DEXIA et La Banque Postale), afin d'obtenir des propositions sur 15, 18 et 20 ans, avec remboursements annuels. Il présente ensuite les offres parvenues en Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide que pour le financement de cette opération, le Maire est invité à réaliser auprès du Crédit Agricole Centre France (meilleure proposition reçue), un emprunt d'un montant de 40 000.00 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée : 15 ans, taux fixe : 2.40 %, mode d'amortissement : capital constant (2 666.67 € / échéance), périodicité des échéances : annuelle, au 30 juin, la première en 2015, montant des échéances : variable, dégressif de 3 562.67 € à 2 730.67 €, frais de dossier : 50.00 €. A cet effet, le Conseil autorise le Maire, avec faculté de substituer à M. REVEILLER Michel, Premier Adjoint, à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation des fonds.

Vote de crédits supplémentaires : Budget Commune 2014:

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient, à la demande de Monsieur le Trésorier d'effectuer une augmentation de crédits concernant le remboursement anticipé du prêt FFN de la Section du Cayre. Il invite le Conseil à voter les crédits supplémentaires suivants :

Intitulé des comptes	Recettes		Dépenses	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
Autres dette	16871	18 291.00 €		
Plantation d'arbres et arbustes			2121	18 291.00 €
SECTION D' INVESTISSEMENT		18 291.00 €		18 291.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Affectation du résultat d'exploitation 2013 - Service de l'Eau : modificatif:

Le Conseil d'Administration, vu la délibération 2014-04-27-015 du 27 avril 2014 relative à l'affectation du résultat 2013, considérant que le résultat d'exploitation 2013 s'élève à 11 760.92 € au lieu de 11 587.19 €, modifie la décision précitée de la façon suivante :
Résultat de fonctionnement à affecter : Résultat de l'exercice + 11 760,92 €, Résultat

antérieur +101 022,91 € ; **Total à affecter +112 783,83 €.**

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 du Budget primitif de l'exercice en cours) : 0,00 €

- Affectation complémentaire «en réserves» (crédit du compte 1068 du Budget primitif de l'exercice en cours) : 0,00 €

- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au Budget primitif de l'exercice en cours : ligne 002 (report à nouveau créditeur): **112 783,83 €**

Total : **112 783,83 €.**

Vote de crédits supplémentaires - Budget de l'Eau - exercice 2014:

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient de prévoir les crédits supplémentaires suivants :

Intitulé des comptes	Recettes		Dépenses	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
Résultat reporté	002	173,73 €		
Plantation d'arbres et arbustes			615	173.73 €
SECTION D' EXPLOITATION		173.73 €		173.73 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Affaires scolaires : participation financière à une classe de découverte :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil des courriers des 15 septembre et 22 octobre dans lesquels la Directrice de l'école de Sexcles, du RPI Gouilles Sexcles, informe les conseils municipaux du projet de classe de découverte d'une durée de 4 jours à Paris en janvier 2015. Le coût du séjour s'élève à 310.00 € par enfant. Une aide de chaque Commune est sollicitée à hauteur de 124.00 € représentant 40 % du coût. Compte tenu du nombre d'enfants domiciliés à GOULLES (14), la participation communale s'élèverait à 1 736,00 €. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accorder la participation demandée à hauteur de 1 736.00 €, prévoira les fonds nécessaires au Budget 2015 à l'article 62878, accepte de verser la dite somme soit à l'organisateur soit à la Coopérative scolaire qui établira la liste des élèves ayant participé à ce séjour.

Action d'animation et de solidarité avec les personnes âgées : organisation du repas des séniors

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa décision du 20 juin relative au principe d'organisation annuelle d'un repas à l'attention des personnes de plus de 65 ans. Il propose d'avancer dans l'organisation pratique : date proposée : samedi 13 décembre à midi, lieu : Relais du Teulet ou salle polyvalente (selon le nombre de personnes), prix : 23.00 € (apéritif, vin et café compris), animation musicale prévue, proposition d'aide au déplacement pour les personnes sans moyen de transport. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ces dispositions, prévoit les fonds nécessaires au Budget 2014 à l'article 6232, charge le Maire de toute démarche pour la réalisation.

Mandatement au 6232 - Fêtes et cérémonies - Modificatif :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents autorise l'engagement des dépenses suivantes sur l'article 6232 "Fêtes et Cérémonies": achats de gerbes pour les commémorations officielles, acquisition de drapeaux et autres accessoires pour ces commémorations, vins d'honneur et/ou remise d'un cadeau souvenir à l'occasion de remises de médailles, accueil de groupes, de personnalités, ou

d'intervenants ponctuels, repas pour l'accueil d'intervenants en lien avec les intérêts communaux, organisation du Comice Agricole Cantonal (avec prise en charge du repas), participation ou organisation à une manifestation de type "Téléthon", les dispositions de cette délibération resteront valables pendant toute la durée du Conseil municipal.

Cession de vieux mobilier scolaire :

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il a été saisi d'une demande d'achat d'un vieux bureau, d'un banc et de 5 petites chaises de l'école, mobilier qui ne fait plus partie de l'actif de la Commune. Il propose donc de les mettre en vente. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de Goules, à l'unanimité des membres présents, considérant que ce mobilier est obsolète, considérant qu'il ne fait pas partie de l'Actif de la Commune, décide la cession de ce mobilier pour un montant de 50.00 € au profit de la Caisse des Ecoles, charge le Maire de toute démarche à cette fin.

Forêt sectionale du Cayre : Convention d'autorisation de passage :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa décision du 24 août dernier relative à l'inscription de divers chemins ruraux au PDIPR pour la création d'une piste équestre. Cet itinéraire traverse la forêt sectionale du Cayre sur les pistes qui ont été créées pour l'exploitation. Une convention de passage est nécessaire sur cette portion d'itinéraire. Chaque ayant droit a été informé par lettre de ce projet et invité à faire des observations. En l'absence de réponse, Monsieur le Maire propose de donner une suite favorable en autorisant le passage sur les parcelles de la Forêt Sectionale du Cayre. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de Goules, décide de donner une suite favorable à la demande de passage, charge le Maire de signer la convention correspondante.

Passation du contrat d'assurance du photocopieur :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le photocopieur en location doit bénéficier d'une assurance "dommages aux biens". Considérant le contenu des propositions reçues de GRENKE et de la SMACL, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de la SMACL. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide **de retenir la proposition** de la SMACL et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques "dommages aux biens", **d'autoriser le Maire** à signer le contrat d'assurance correspondant.

Passation du contrat d'assurance statutaire du personnel:

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat. Considérant le contenu des propositions reçues de la CNP et de la SMACL, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de la SMACL. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide **de retenir la proposition** de la SMACL et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1 janvier 2015, **d'autoriser le Maire** à signer le contrat d'assurance correspondant.

Demande de concession dans le cimetière de Goules:

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du courrier en date du 16 septembre dernier de M. et Mme. BERNARD, actuellement domiciliés à PITHIVIERS, sollicitant l'attribution d'une concession au cimetière de Goules. Cette demande est motivée par les attaches de l'épouse qui est née à Goules. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, considérant les attaches locales, Considérant que des places sont disponibles **décide de donner une suite favorable** à cette demande et charge le Maire d'en informer les demandeurs.

Questions diverses:

Monsieur le Maire invite le Conseil à faire le point sur les dossiers en cours :

1 - Travaux aux bâtiments:

- **Logement de l'école** : Les marchés de travaux ont été signés et l'ordre de service notifié aux entreprises, permettant un début prochain des travaux. La question du remplacement des ouvertures de la cage d'escalier, du palier et du bureau est posée, la Commission devra faire des propositions.

- **Logement de la Poste** : Suite à la remise des clés par le locataire, le maître d'œuvre s'est rendu sur place et doit restituer à la Commune une étude plus précise des travaux à réaliser et de leur coût.

- **Salle polyvalente** : La Commission s'est rendue sur place en présence de M. MOULY, maître d'œuvre, et de Mme. CROZE, bureau d'étude, pour finaliser le projet et notamment les questions relatives au chauffage, à l'isolation, aux toilettes handicapés. Une peinture de l'ensemble sera réalisée. Les auvents sont abandonnés.

2 - Travaux de voirie :

- **CR de Scabroux** : L'intervention d'Eurovia est prévue semaine 46.

- **Route de Saint Bonnet** : les travaux sont en cours jusqu'à fin novembre, le revêtement en enrobé est prévu le 12 novembre.

3 - Station d'épuration : les travaux sont maintenant terminés. Reste en suspend le fonctionnement du portail.

4 - Tourisme : àAuyères, les toilettes sèches sont installées, le composteur est commandé. Les échafaudages sont en place sur le bâtiment pour débiter la réalisation des bardages. Le chantier doit être terminé avant la fin de l'année.